

## **Groupe de travail « Affaires Financières »**

### **Relevé de conclusions du 25 janvier 2017**

**Présents :** Véronique Jacques, Hafit Abdoun, Julien Benini, Frédéric Waltener, Alain Delaunoy, Jeannine Gautier, Delphine Bazile, Laurence Robin

**Rédacteur :** Caroline Sananès

---

#### **- Ordre du jour : Poursuite de l'état des lieux sur les affaires financières**

Le groupe a poursuivi son travail sur l'état des lieux de la Direction des affaires financières (DAF) de Paris-Sorbonne et de la Direction du budget et des finances (DBF) de l'UPMC.

Six sous-fonctions ont été définies et traitées par le groupe. Pour chacune d'entre elles, ont été relevés les points communs, les spécificités et les bonnes pratiques des deux établissements.

#### **1- Le processus d'élaboration budgétaire, de pilotage et de suivi de l'exécution budgétaire**

Le GT est revenu sur certains des points soulignés au cours de la réunion précédente (cf. relevé de conclusions du 15 décembre dernier). Le processus d'élaboration budgétaire, de pilotage et de suivi de l'exécution budgétaire (tel qu'il existe aujourd'hui dans les deux établissements) admet peu de divergence.

Des bonnes pratiques ont été mises en évidence :

- L'existence d'un débat d'orientation budgétaire précédant l'élaboration d'une lettre de cadrage à Paris-Sorbonne
- La mise en place d'un tableau de bord mensuel d'exécution du budget à l'UPMC
- L'existence de contrôles de disponibilités des crédits budgétaires pour les recrutements hors plafond à l'UPMC

La présentation d'un budget rectificatif existe dans les deux établissements néanmoins la gestion des reports admet des spécificités. L'enveloppe de reports est figée dès le budget initial à l'UPMC. A Paris-Sorbonne, les reports sont prévus au cours de l'élaboration du budget rectificatif en mai.

Plusieurs points à approfondir ont été mentionnés :

- La nécessité d'assurer le pilotage de la soutenabilité budgétaire en lien avec l'autonomie souhaitée des facultés
- La mise en place en milieu d'exercice d'un dialogue de gestion avec les centres financiers
- Une organisation du contrôle interne budgétaire au sein de la Nouvelle Université à repenser (pour l'instant, aucun emploi n'est dédié au contrôle interne budgétaire dans les deux établissements)

#### **2- La gestion financière des opérations recherche et hors recherche**

La gestion financière des contrats de recherche (>10K€) est assurée par la DGRIT (Direction générale de la recherche et du transfert de technologie) à l'UPMC, les autres contrats étant gérés par la DBF ; à Paris-Sorbonne tous les contrats de recherche et hors recherche sont gérés par la DAF.

Plusieurs bonnes pratiques ont été relevées :

- La centralisation de la gestion des opérations
- La présence d'un numéro eOTP (élément d'organigramme technique de projet) sur les conventions avant signature à l'UPMC
- La mise en place d'un tableau de bord de suivi des conventions hors SIFAC
- La diffusion du logiciel Info-Lab (existant à l'UPMC depuis 2014)
- L'existence d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) dans les deux établissements
- L'existence d'un comité d'engagement pour le PPI à l'UPMC

Deux points à approfondir ont été mentionnés :

- La nécessité de réinterroger l'équilibre du dispositif de prélèvement des frais de gestion sur contrats de recherche par rapport aux frais d'environnement
- La mise en place d'un dispositif d'accompagnement au montage de projets de recherche
- La complexité des montages financiers sur les opérations immobilières (gagées sur le fonds de roulement à Paris-Sorbonne ; elles font l'objet de montages complexes à l'UPMC) et sur les achats d'équipement nécessite l'établissement d'un suivi et une spécialisation des agents

### **3- Les flux dépenses : plateforme financière et accompagnement-conseil-formation**

En dehors de l'accompagnement et de la formation des gestionnaires financiers et de l'existence d'un « service fait » déconcentré, les deux établissements divergent dans leur gestion des flux de dépenses.

A l'UPMC, le suivi de l'exécution des dépenses et l'accompagnement des gestionnaires financiers (hors périmètre de la DGRTT) sont assurés par le service de gestion financière. A Paris-Sorbonne, il existe une plateforme financière qui contrôle et valide les pré-commandes initiées par les gestionnaires financiers dans SIFAC Web.

### **4- Les flux recettes**

La liquidation des recettes hors ordonnateurs secondaires (Celsa et l'Espé) est assurée par l'Agence Comptable à Paris-Sorbonne. L'ordonnateur liquide toutes les recettes à l'UPMC. La DAF de Paris-Sorbonne assure néanmoins la pré-liquidation de certaines recettes (subventions du ministère, recettes des contrats pluriannuels, colloques, etc.).

Le respect de la règle de séparation ordonnateur-comptable est une bonne pratique que le groupe souhaite voir reconduite au sein de la Nouvelle Université.

Le groupe s'interroge également sur la création d'un service partagé de gestion des recettes contractuelles (pour la formation continue et la recherche). Le groupe souhaiterait à ce titre échanger avec le GT « Soutien à la formation » pour mieux comprendre l'organisation du pilotage et de l'exécution des recettes de Formation Continue à l'UPMC.

Le groupe a également insisté sur l'importance des spécificités existantes entre les deux établissements et relatives à la mise à jour du référentiel SIFAC et au développement économique.

Le GT souhaite également voir engagée une réflexion associant les agents comptables des deux établissements sur la constitution d'une base tiers commune.

### **Prochaine étape :**

Une prochaine réunion du groupe de travail est prévue le 7 février. Le travail sur l'organisation de la fonction financière y sera débuté.